

## **Pétition : "Pour en finir avec la folie des démolitions - Construire pour l'avenir"**

Les déchets suisses sont constitués à 84% de déchets de construction : notre culture de la démolition génère plus de 500kg. de déchets de construction par seconde. Les décharges se remplissent plus vite qu'il n'y a de nouveaux sites prévus. A cela s'ajoute le fait qu'environ un tiers des gaz à effet de serre en Suisse est directement généré par nos constructions et nos activités liées à la construction.

Nous devons repenser l'utilisation de nos ressources naturelles, la gestion du patrimoine bâti et la manière dont nous construisons. Le patrimoine existant est précieux et plein de potentiel : il offre une culture architecturale, des qualités sociales et spatiales, ainsi que les matériaux de construction-même, dans lesquels se trouve une grande quantité d'énergie grise.

C'est le rôle de l'architecture de répondre à cette problématique par le design. C'est à l'industrie de développer des produits (eco)responsable. Et c'est à la politique de créer le cadre d'une culture de la construction durable. La Confédération se doit d'agir et de donner aux cantons et aux communes les moyens et le soutien nécessaire pour se lancer résolument dans la construction durable.

**Nous, les professionnels de l'architecture de l'association Countdown 2030 et tous les signataires, demandons au Parlement et au Conseil fédéral de mettre un terme à l'absence de remise en question de la démolition des bâtiments et au gaspillage massif de ressources et d'énergie dans la construction !**

Nous demandons :

**1. La démolition comme exception :** une autorisation de démolition obligatoire qui garantisse que toute démolition soit précédée d'un examen minutieux par les propriétaires, les maîtres d'ouvrage et les autorités. Lorsqu'une démolition est indispensable, il convient d'imposer des conditions ambitieuses en matière de déconstruction et de recyclage, afin de produire moins de déchets et de réutiliser et recycler le plus d'éléments et matériaux de construction possible.

**2. Fini les mauvaises incitations :** les déductions fiscales et les mesures encourageant la démolition doivent être immédiatement supprimées. L'élimination des matériaux et des déchets de construction doit être rendue plus coûteuse, de sorte que la réutilisation, la réparation et le recyclage soient plus intéressants économiquement que l'élimination.

**3. Construire davantage dans l'existant :** un changement de paradigme axé sur la construction dans l'existant est nécessaire. Les rénovations, les transformations, les changements d'affectation et les extensions de bâtiments telles que les annexes et les surélévations doivent être privilégiées par rapport aux nouvelles constructions, afin de les rendre plus attrayantes.

**4. Des objectifs clairs pour toutes les constructions :** l'aptitude au recyclage, l'économie des ressources, une faible consommation de surface, des émissions nettes de gaz à effet de serre nulles lors de la construction, de l'exploitation, de l'entretien et de la déconstruction doivent être des objectifs obligatoires pour les constructions futures. Pour les nouvelles reconstructions, il faut en outre s'assurer qu'elles créent des plus-values significatives par rapport à l'existant et qu'elles soient d'intérêt public.

**5. Les pouvoirs publics montrent l'exemple :** la Confédération, les cantons et les communes doivent assumer leur rôle de modèle dans tous les domaines de la construction publique, tant dans le bâtiment que dans le génie civil, et montrer comment construire de manière durable. Concrètement, cela signifie, par ordre de priorité : 1. conserver l'existant et éviter la démolition ; 2. rénover et réutiliser le bâti ; 3. compléter et développer l'existant ; 4. construire et exploiter de manière circulaire avec un bilan net nul